

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL87

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 4

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 17 :

« 7° La décision de placement... (*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.